

RELEVÉ DE DÉCISION DU BUREAU EXÉCUTIF DU 13 AVRIL 2023 EN VISIO AVEC DÉCISIONS PRISES EN SEANCE DANS LE RESPECT DES ARTICLES 38 ET 102 DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE LA FFVOILE

V2

Elu.e.s :

Présent.e.s : DENECHAU Jean-Luc ; BERTHAULT Pascal ; BOVYN Olivier ; COURTOIS Christine ; DOS SANTOS Anne ; FOURICHON Christine ; LE BOUCHER Pierre ; MERIC Jean-Claude ; RUSSO Ed

Excusé.e.s : MIGRAINE Corinne

Invité.e.s :

Présent.e.s : AULNETTE Corinne ; BOUVET Marc ; CHIELLINO Guillaume ; COUR Jean-Christophe ; GAUTIER Romain ; LASSEAUX Sylvie ; MARLIOT Eric ; PEBEREL Nathalie

Excusé.e.s : BOCQUET Bernard

1 Vie Fédérale

1.1 Point licence au 10 avril 2023

Information	<p>Le Bureau Exécutif de la FFVoile prend connaissance de la délivrance des licences au 10 avril 2023.</p> <p>La FFVoile recense à cette date :</p> <ul style="list-style-type: none">▪ 40 788 LCA (+ 7,3 % par rapport à 2022 à la même date et + 3,9 % par rapport à 2019)▪ 13 349 LCJ (- 0,5 % par rapport à 2022 à la même date et + 4,7 % par rapport à 2019)▪ 13 024 PV/PVR (+ 23,4 % par rapport à 2022 à la même date et + 28 % par rapport à 2019)▪ 550 Temporaires 1 jour (- 3 % par rapport à 2022 à la même date et – 8,5 % par rapport à 2019)▪ 413 Temporaires 4 jours (+ 46,5 % par rapport à 2022 à la même date et + 37,7 % par rapport à 2019)▪ 346 Pass FFVoile (+ 24,5 % par rapport à 2022 à la même date)
--------------------	--

1.2 Désignation de Jean-Claude MERIC comme Vice-Président FFVoile en charge de la plaisance

Décision BE-230413-01	<p>Le Bureau Exécutif de la FFVoile valide par vote secret la désignation de Jean-Claude MERIC comme Vice-Président FFVoile en charge de la plaisance. 6 POUR et 1 non Votant</p> <p>Jean-Claude MERIC n'a pas pris part au vote.</p>
------------------------------	---

1.3 Relevé de décisions du BE du 16 mars 2023

Décision BE-230413-02	<p>Le Bureau Exécutif de la FFVoile valide le relevé de décisions du BE du 16 mars 2023. Publication électronique sur le site Internet de la FFVoile le 28 avril 2023.</p>
------------------------------	--

1.4 Date de la prochaine AG ordinaire

Décision BE-230413-03 Vote CA	<p>Le Bureau Exécutif de la FFVoile valide la date du samedi 23 Mars 2024 pour tenir l'Assemblée Générale Ordinaire 2023 de la FFVoile.</p>
--	---

1.5 Prix des licences et titres de participation 2024 avant passage en CL

Décision BE-230413-04	<p>Le BE valide l'application de l'augmentation du coût de la vie (+5,9%) sur les licences/titres de participation 2024 (hors assurance) et donne son accord pour soumettre ce principe au prochain Conseil des Présidents de ligues (comme en 2019) sans avoir déterminé le coût définitif des licences pour 2024.</p> <p>Le montant définitif de chaque licence (arrondi à appliquer) sera déterminé ultérieurement une fois validés le choix de l'assureur licence à partir de 2024 et le montant de la cotisation d'assurance par licence.</p> <p>Les membres du BE précisent qu'il sera important de s'attacher à affiner l'argumentaire qui accompagne cette hausse de prix (contexte inflationniste impactant le fonctionnement fédéral, les embauches à venir avec la baisse à venir du nombre de CTS...) et faire le lien avec la réforme des titres/licences dont l'objectif est bien d'augmenter notre nombre de licenciés afin de ne pas compter uniquement sur la hausse des tarifs.</p>
------------------------------	---

1.6 Formule fixant les objectifs PVR 2023

Décision BE-230413-05	Le Bureau Exécutif valide la formule de progression suivante des PVR par ligue : la vente des PVR 2022 par région + 0,1 % compte tenu de la très bonne saison 2022 et des chiffres déjà élevés du nombre de PVR délivrés au sein des ligues.
------------------------------	--

1.7 Fondation FFVoile

Information	<p>Pour information du BE, la convention portant création de la Fondation de la FFVoile sous égide de la Fondation du Sport français sera soumise au CA de de la Fondation du Sport Français le 03 mai 2023.</p> <p>Son nom sera la Fondation de la Voile et son objet ainsi que ses missions sont globalement ceux qui ont été présentés à l'AG de mars 2023.</p> <p>La composition du Comité Exécutif de la Fondation de la Voile est la suivante :</p> <ul style="list-style-type: none">- Le Président de la FFVoile ou son représentant- Le Secrétaire Général ou son représentant- Le Vice-Président FFVoile en charge du développement ou son représentant- Le président du Conseil des Présidents de ligue de la FFVoile ou son représentant- Deux personnalités licenciées de la FFVoile ayant une bonne connaissance de l'activité voile et/ou du réseau/territoire de la voile- Au moins un représentant des donateurs- Le président de la Fondation du Sport Français ou son représentant
--------------------	---

1.8 Débriefing AG FFVoile de mars 2023 et retour sur les questions posées lors des AG des ligues

Information	<p>Le Bureau Exécutif de la FFVoile débrieife de l'AG FFVoile de mars 2023 et souhaite qu'on réfléchisse à réduire la durée de l'AG et qu'on puisse trouver une formule permettant plus d'échanges avec les délégués présents.</p> <p>Par ailleurs, un tour de table est réalisé avec les élus qui étaient présents sur les différentes AG des ligues. Le point du non-respect du barème votatif par plusieurs ligues est évoqué et il est précisé que ce sujet sera abordé au CL du 2 juin.</p>
--------------------	--

1.9 Assises de la course au large et feuille de route environnementale

<p>Décision BE-230413-06</p>	<p>Le Bureau Exécutif de la FFVoile est informé du projet d'organisation des assises de la course au large en 2023 ainsi que du contexte et des enjeux du projet.</p> <p>Le Bureau Exécutif de la FFVoile valide l'élaboration d'une feuille de route environnementale de la course au large et l'organisation en 2023 des assises de la course au large horizon 2030 tel que présenté, ainsi que la participation financière à hauteur de 10 k€ et le reste du financement via la future fondation de la Voile et autres ressources.</p>
-------------------------------------	---

1.10 Expérimentation licences et titres, recrutement des clubs

<p>Information</p>	<p>Un point d'étape est présenté au Bureau Exécutif de la FFVoile concernant l'expérimentation des licences et titres.</p> <p>Dans le cadre de la 1^{ère} phase, l'expérimentation concernera 9 clubs (en cours de sélection) :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 3 écoles françaises de Voile définies par le Développement dans chacun des groupes de taille • 1 club en façade manche (ligue Normandie) • 2 clubs en façade atlantique (ligues Bretagne et Pays de la Loire) • 2 clubs en façade méditerranéenne (Ligue Sud et Occitanie) • 1 club en plan d'eau intérieur (Ligue AuRA) <p>Pour information le cadre retenu est le suivant :</p> <div style="display: flex; justify-content: space-between;"> <div style="width: 30%;"> <p>1. Une cotisation annuelle forfaitaire</p> <p>(base budget déclaré 2022 interface de gestion club)</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Budget inférieur ou égal à</th> <th>donne une cotisation de...</th> </tr> </thead> <tbody> <tr><td>50 000 €</td><td>1 000 €</td></tr> <tr><td>100 000 €</td><td>2 000 €</td></tr> <tr><td>200 000 €</td><td>2 500 €</td></tr> <tr><td>300 000 €</td><td>4 000 €</td></tr> <tr><td>500 000 €</td><td>6 000 €</td></tr> <tr><td>700 000 €</td><td>7 000 €</td></tr> <tr><td>100 0000 €</td><td>10 000 €</td></tr> <tr><td>500 0000 €</td><td>11 000 €</td></tr> <tr><td>Supérieur</td><td>32 500€</td></tr> </tbody> </table> <p>remplace les cotisations FFV, Ligues et CDV</p> </div> <div style="width: 30%;"> <p>2. La délivrance d'un kit péda à tous les pratiquants</p> <p>(base 2,5€ / personne) comprenant la prestation actuelle du passeport (livret de certification, assurance...).</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Jusqu'à....</th> <th>Kit péda à</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>600 kits péda 1 500 €</td> <td>2,50 €</td> </tr> <tr> <td>Supérieur</td> <td>gratuit</td> </tr> </tbody> </table> <p>Toutes les pratiques non compétitives (scolaire, groupes, cours particulier, location...) doivent se voir délivrer un livret de certification renseigné ou à certifier (cas de la location).</p> <p>Obligatoire</p> <p>Fichier de personnes à remonter à la FFVoile correspondant à nom, prénom, sexe, date de naissance et adresse mel/ Format au choix (sauf pour les scolaires, limité à nom, prénom, sexe et code postal de l'école)</p> </div> <div style="width: 30%;"> <p>3. La délivrance d'un kit sport</p> <p>(base de 10€ / personne) délivrant une forme de licence club avec une mention limitative ouvrant l'accès uniquement aux régates de niveau 5C <u>au sein du club</u> et comprenant le livret de certification. La couverture assurance pour la pratique loisir et régate 5C.</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Jusqu'à....</th> <th>Kit sport à</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>500 kits sport 5 000 €</td> <td>10 €</td> </tr> <tr> <td>Supérieur</td> <td>gratuit</td> </tr> </tbody> </table> <p>Plafonné à 5 000€ soit 500 kits sports, au-delà, le club conserve les gains liés à la vente des Kit sports mais il doit continuer de saisir les pratiquants concernés</p> <p>Obligatoire</p> <p>Fichier à saisir comme une licence club mais avec une interface spécifique pour les clubs volontaires dans le cadre de cette expérimentation</p> </div> </div>	Budget inférieur ou égal à	donne une cotisation de...	50 000 €	1 000 €	100 000 €	2 000 €	200 000 €	2 500 €	300 000 €	4 000 €	500 000 €	6 000 €	700 000 €	7 000 €	100 0000 €	10 000 €	500 0000 €	11 000 €	Supérieur	32 500€	Jusqu'à....	Kit péda à	600 kits péda 1 500 €	2,50 €	Supérieur	gratuit	Jusqu'à....	Kit sport à	500 kits sport 5 000 €	10 €	Supérieur	gratuit
Budget inférieur ou égal à	donne une cotisation de...																																
50 000 €	1 000 €																																
100 000 €	2 000 €																																
200 000 €	2 500 €																																
300 000 €	4 000 €																																
500 000 €	6 000 €																																
700 000 €	7 000 €																																
100 0000 €	10 000 €																																
500 0000 €	11 000 €																																
Supérieur	32 500€																																
Jusqu'à....	Kit péda à																																
600 kits péda 1 500 €	2,50 €																																
Supérieur	gratuit																																
Jusqu'à....	Kit sport à																																
500 kits sport 5 000 €	10 €																																
Supérieur	gratuit																																

2 Développement

2.1 Course au Large Virtuelle

Information	<p>Le Bureau Exécutif de la FFVoile prend connaissance des deux scénarii envisagés et des propositions faites suite à ces scénarii :</p> <ul style="list-style-type: none">- Proposition de suivre la course « Arkéa Ultim Challenge » au départ le 7/01/2024 pour une durée de 40/45 jours- Proposition de suivre la course « retour à la base » au départ le 27/11/2023
--------------------	--

2.2 Point d'étape sur les Appels à Projets

Information	<p>Le Bureau Exécutif de la FFVoile prend connaissance de l'avancée des différents appels à projet sport / tourisme.</p>
--------------------	--

2.3 Campagne PSF FFVoile 2023 : Point d'étape et composition des commissions nationales

Décision BE-230413-07	<p>Le Bureau Exécutif de la FFVoile prend connaissance de ce point d'étape relatif à la Campagne PSF FFVoile 2023. Afin d'actualiser la composition de la cellule administrative, du Comité d'Evaluation National et de la Commission d'Attribution Finale, le BE donne délégation pour désigner les personnes (élus et opérationnels) qui interviendront dans ces différentes instances comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none">• A l' élu en charge du PSF (Pascal Berthault) pour la désignation des élu.e.s qui siègeront dans le Comité d'Evaluation National et dans la Commission d'Attribution Finale• Au DTN (Guillaume Chiellino) pour la désignation des CTS impliqués dans le Comité d'Evaluation National• Au Directeur (Eric Marliot) pour la désignation des salariés impliqués dans l'évaluation des actions
------------------------------	---

3 Pratiques sportives

3.1 Commission Sportive des Ligues des 4 et 5 avril 2023 à Marseille

Information	<p>Le Bureau Exécutif de la FFVoile prend connaissance du retour des pratiques sportives concernant la Commission Sportive des Ligues qui s'est déroulé au pôle France de Marseille les 4 et 5 avril 2023.</p>
--------------------	--

3.2 Epreuves internationales

3.2.1 Candidature de La Rochelle Nautique pour le Championnat du Monde J80

Décision BE-230413-08	<p>Le Bureau Exécutif de la FFVoile valide l'organisation par La Rochelle Nautique du Championnat du monde de J80 du 6 au 13 juillet 2024.</p> <p>Si toutefois dans la période de crise sanitaire actuelle, la date de l'épreuve devait être reportée, le BE donne délégation aux vice-présidents des Pratiques sportives pour valider cette modification de date</p>
------------------------------	---

3.2.2 Coupe du Monde de Kite Freestyle à Dunkerque

Décision BE-230413-09	<p>Le Bureau Exécutif de la FFVoile valide l'organisation par le Dunkerque Flying Club de la Qatar Airways GKA Freestyle Kite World Cup Dunkerque / France du 16 au 20 août 2023.</p> <p>Si toutefois dans la période de crise sanitaire actuelle, la date de l'épreuve devait être reportée, le BE donne délégation aux vice-présidents des Pratiques sportives pour valider cette modification de date.</p>
------------------------------	---

4 CCA

4.1 Ajout de deux épreuves dans la liste des épreuves à convention d'arbitrage

Décision BE-230413-10	<p>Le Bureau Exécutif de la FFVoile valide l'ajout des compétitions TP 52 super Séries et The Arch Sailing Race dans la liste des épreuves à convention d'arbitrage en groupe B.</p>
------------------------------	--

5 Mixité

5.1 Diffusion dans l'ensemble des structures FFVoile de la charte de l'inclusion

Information	<p>Le Bureau Exécutif de la FFVoile prend connaissance de la charte de l'inclusion qui sera diffusée à l'ensemble des structures FFVoile.</p>
--------------------	---

6 Divers

Information	<p>1/ Le Président de la FFVoile informe le BE du mail de Brigitte HENRIQUES, Présidente du CNOSF, concernant la déclaration de situation patrimoniale et déclaration d'intérêt suite à la loi du 2 mars 2022.</p> <p>Le Président de la Haute Autorité pour la Transparence de la Vie Publique confirme que l'obligation de déclaration de situation patrimoniale et de déclaration d'intérêt qui a été élargie par la loi aux Secrétaires Généraux, trésoriers et Vice-Présidents des fédérations sportives délégataires s'applique dès les mandats en cours et qu'il convient de remplir les nouvelles obligations déclaratives dans les meilleurs délais.</p> <p>2/ Diverses informations d'actualité</p> <ul style="list-style-type: none">- Rencontre Aurélie MERLE, directrice Sport Paris 2024 pour évoquer le sujet héritage et la question de la donation après les JO du matériel Voile utilisé pour les JO, utilisation du pôle France à Marseille les mois/semaines avant les JO- Bons résultats de l'Equipe de France sur Palma- Bons résultats « des voileux » pour les écrits au concours de professorat du sport (6 candidats qualifiés pour les oraux pour 1 poste)
--------------------	---